



Facture abusive de edf, aucun recours, que faire ?

Par **DragoonSpirit21**, le **07/11/2008** à **15:00**

EDF me réclame une facture de 1090 € que je qualifie d'abusives, je suis locataire d'un F1. Je ne dispose pas de matériel qui pourrait entraîner une telle consommation. J'ai déjà effectué mon prélèvement mensuel de 27€/mois, il me reste donc un arriéré de 823.62€.

J'ai fait plusieurs démarches pour contester cette facture, CCAS, service de consommateur... Rien ne fait.

Je suis pris au piège étant donné que je ne peux rien prouver.

Je n'ai pas les chiffres du relevé de compteur à mon arrivée dans les lieux, ils ne sont pas indiqués sur le bail.

L'électricien certifie qu'il n'y a aucun défaut matériel.

Je ne peux faire venir personne pour vérifier le compteur EDF, car s'il n'est pas défectueux c'est 50€ à ma charge.

Je ne peux pas non plus prouver qu'il y aurait eu un piratage de ligne.

Je ne peux également pas changer de fournisseur tant que je suis en contentieux avec eux.

J'ai déjà contacté EDF à plusieurs reprises et il ne laisse aucune solution d'accord, pour eux ça leur est dû et il faut payer.

De plus il se base sur cette facture et on augmente mes mensualités, sans me demander d'accord.

Je trouve que c'est de l'abus de pouvoir, je n'ai aucun recours.

C'est pour ça que je décide de porter plainte, mais comment faire ?

Par **djilali**, le **23/09/2013** à **10:08**

bonjour hélas j'ai le même problème d'une facture de 2700 euros le technicien est venu me dire qu'il n'y a rien de défectueux il m'a augmenté les mensualités très importantes je ne sais pas où m'adresser pour cette facture abusive

Par **Lag0**, le **23/09/2013** à **10:20**

Bonjour,
En tout premier lieu, avant de parler de facture abusive, il faut vérifier que les index compteurs pris en compte sont les bons.